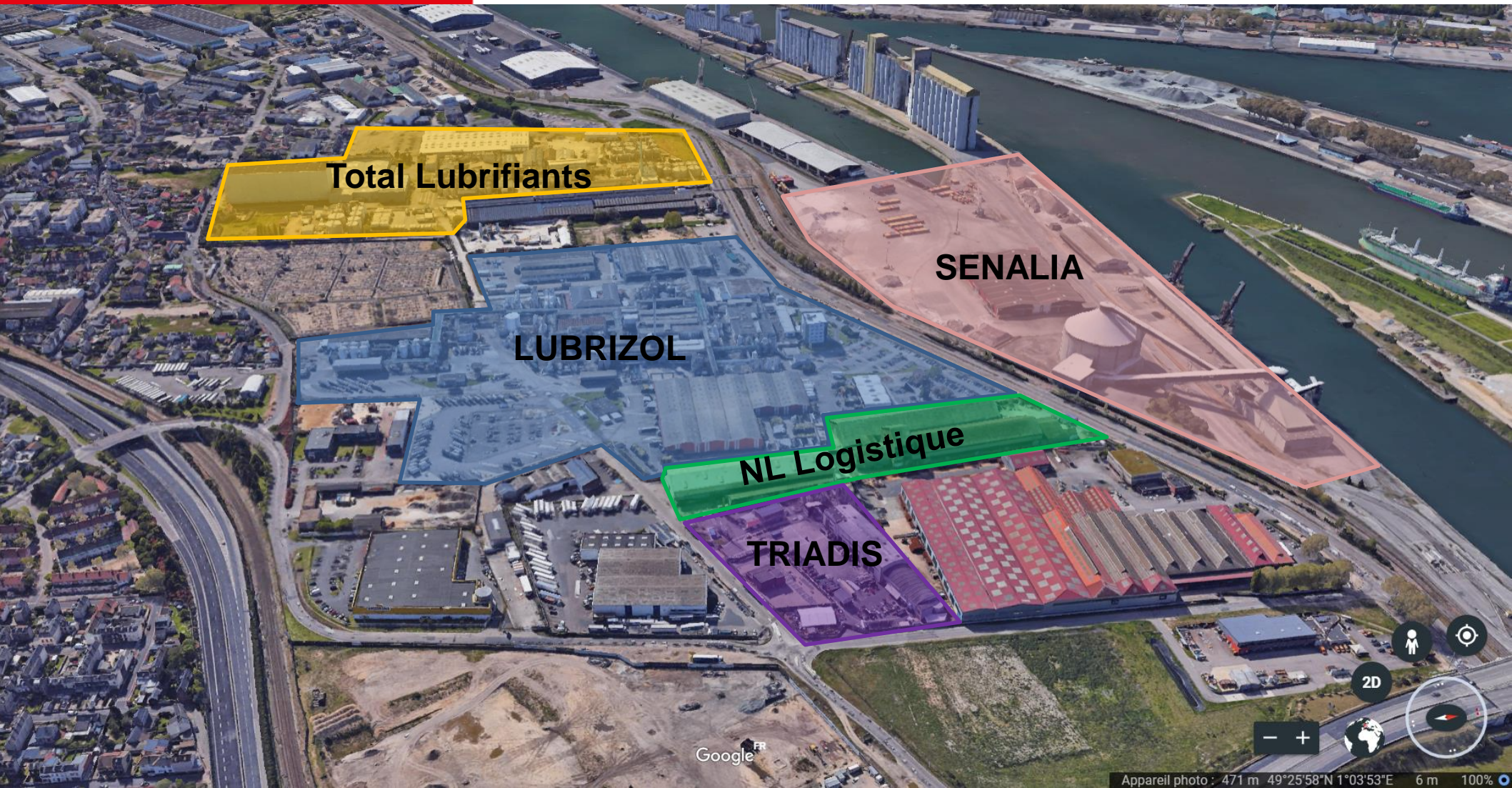


HCTISN – 28/09/2020

Avancement du plan d'actions post Lubrizol du 11 février 2020



Zones d'activités



Total Lubrifiants

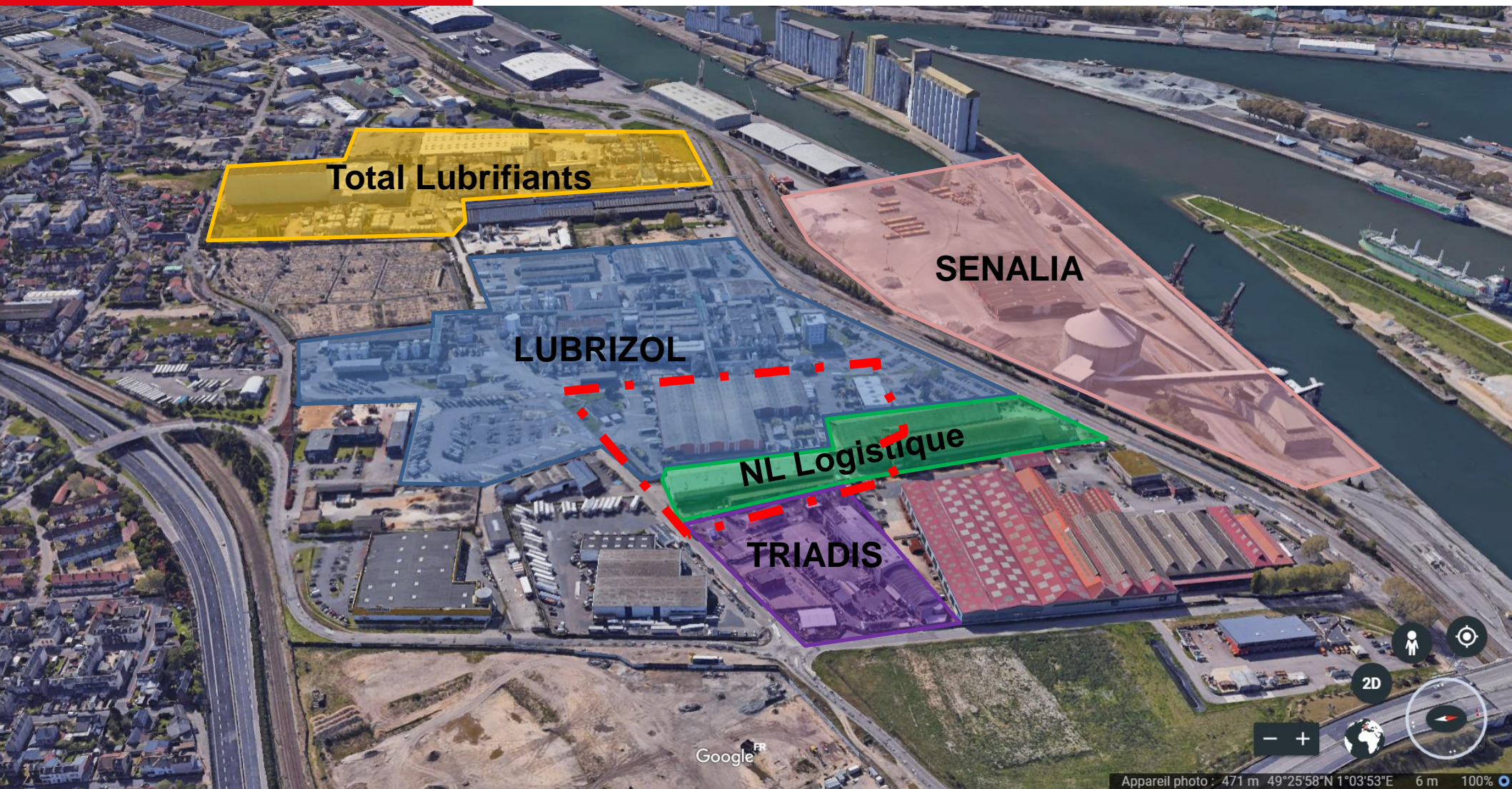
SENALIA

LUBRIZOL

NL Logistique

TRIADIS

Zone de l'accident



Total Lubrifiants

SENALIA

LUBRIZOL

NL Logistique

TRIADIS

Réserve d'eau interne
Lubrizonol

Stockage en fûts
(PE > 60°C)

80 bouteilles propanes

Zone sinistrée

Enfûtage et stockage
S = 9000 m²
H = 8,8 m
Toit fibrociment
Capacité = 25 500 fûts
(PE > 60°C)
Protection par sprinkler

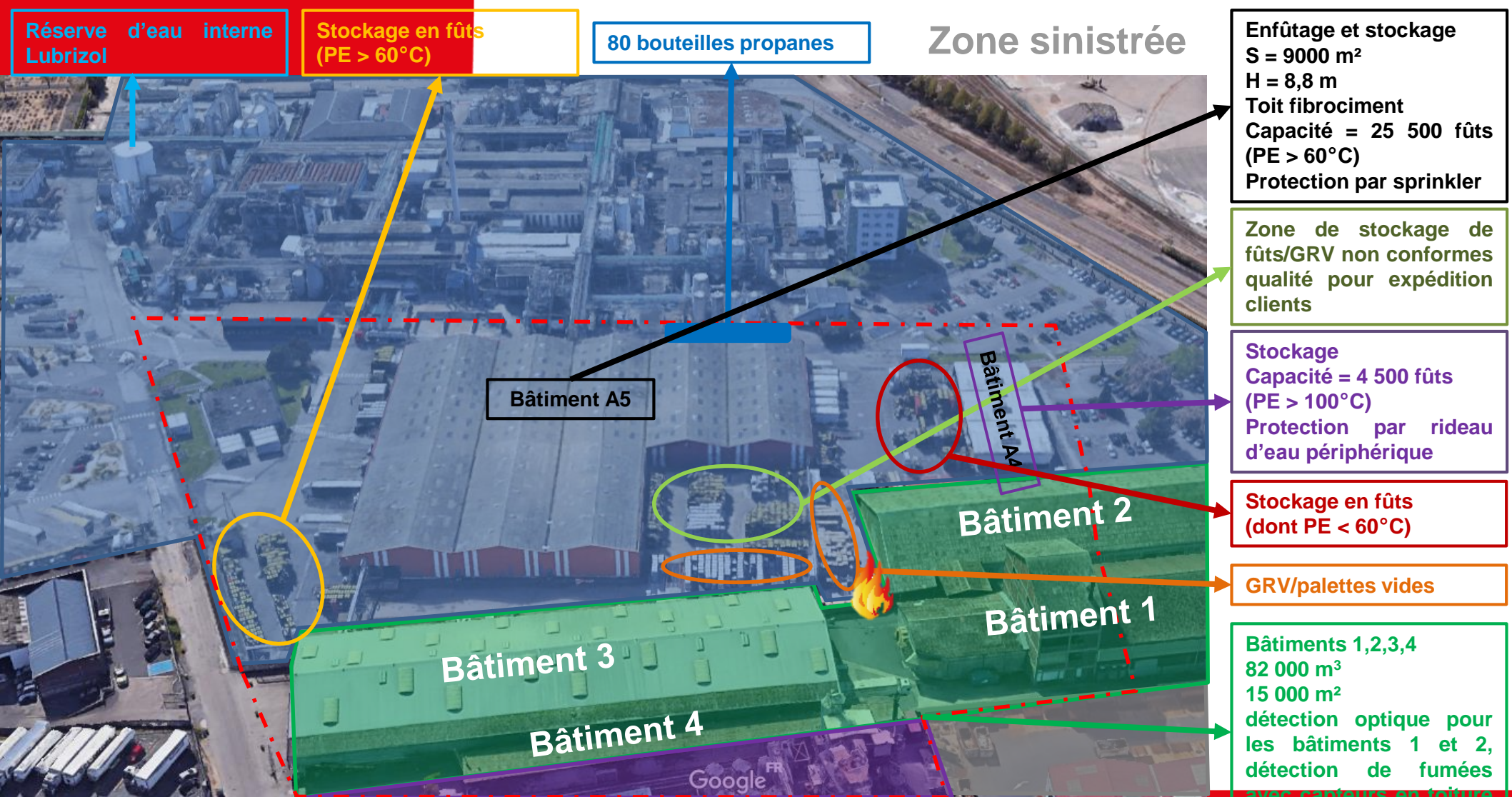
Zone de stockage de
fûts/GRV non conformes
qualité pour expédition
clients

Stockage
Capacité = 4 500 fûts
(PE > 100°C)
Protection par rideau
d'eau périphérique

Stockage en fûts
(dont PE < 60°C)

GRV/palettes vides

Bâtiments 1,2,3,4
82 000 m³
15 000 m²
détection optique pour
les bâtiments 1 et 2,
détection de fumées
avec capteurs en toiture
pour les bâtiments 3 et 4



Bâtiment A5

Bâtiment A4

Bâtiment 2

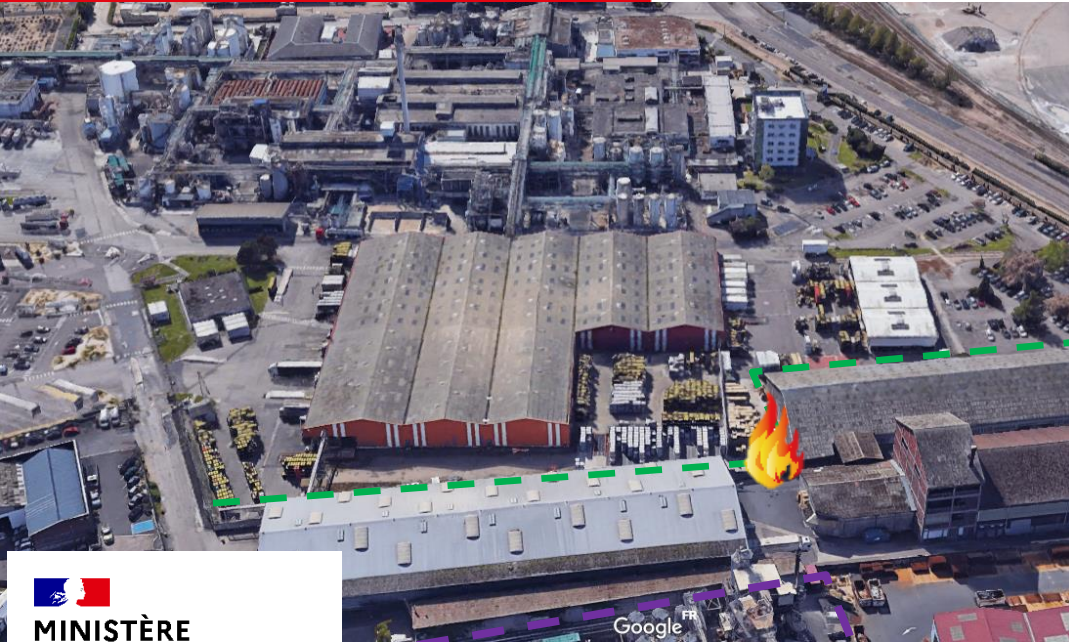
Bâtiment 1

Bâtiment 3

Bâtiment 4

Google FR

Zones sinistrées : avant/après



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour plus de détails : ARIA 54441

Suites de l'accident de Lubrizol et N.Logistique

- Premier volet de contributions
 - Réflexions du CSPRT présentées le 13 janvier 2020
 - Recommandations de la première mission des IG (CGEDD-CGE)
 - Rapport de la mission d'information de l'Assemblée Nationale (février 2020)
- Plan d'action gouvernemental du 11 février 2020, complété par les annonces du 24 septembre 2020
- Second volet de contributions
 - Commission d'enquête du Sénat (juin 2020)
 - Rapport de la deuxième mission des IG sur la gestion de crise et la culture du risque (CGEDD-CGE-IGAS-CGAER-IGA)
- Plan d'action gouvernemental complété par les annonces du 24 septembre 2020



I. Renforcer les mesures de prévention des accidents

- Textes mis en consultation du public cet été
 - Décret et arrêté entrepôts
 - Décret et arrêté Seveso
 - Arrêtés liquides inflammables et combustibles (récipients mobiles + réservoirs fixes)

Prescriptions très fortement renforcées, y compris pour les installations existantes, selon un calendrier adapté (détection incendie, capacités d'extinction, rétentions, stockages en GRV, compartimentage...)

- Action nationale triennale « bande des 100 mètres »



II. Anticiper et faciliter la gestion technique de crise

- Angle « anticipation » - Textes mis en consultation du public cet été
 - Décret et arrêté entrepôts
 - Décret et arrêté Seveso
 - Arrêté transversal « état des stocks »
 - Prescription « état des stocks » (=disposer sous format adapté d'une liste pour la gestion technique de la crise et d'une liste pour le grand public)
 - Prescription « produits de décomposition » (=Pour les sites particulièrement concernés par le risque incendie, intégrer à l'étude de dangers les informations pertinentes sur les produits de décomposition susceptibles d'être émis)
 - Prescription « toujours prêts » (= le POI ou le PDI doit prévoir les dispositions permettant la réalisation des premiers prélèvements environnementaux en cas d'incident)
 - Augmentation de la fréquence des exercices POI + Extension des POI à tous les Seveso seuil bas



II. Anticiper et faciliter la gestion technique de crise

- Angle « facilitation » - Annonces du 24 septembre 2020
 - Déploiement à partir de 2021 d'un nouvel outil d'alerte et d'information des populations fondé sur la téléphonie mobile
 - Elaboration d'un document de référence sur les mesures immédiates de protection sanitaire des populations à prendre (selon typologie des accidents industriels et substances impliquées)
 - Diffusion d'information fiabilisée et lutte contre les fausses informations (information des maires, renforts « task force communication »)



III. Renforcer le suivi des conséquences sanitaires et environnementales de long terme

- Professionnalisation du réseau RIPA
 - Dispositif de répartition géographique de moyens de prélèvements et d'analyse complémentaires
- ⇒ Lettre de mission envoyée à l'INERIS
- Disposer d'une meilleure connaissance des valeurs usuellement mesurées sur le territoire français pour les différents polluants (INERIS)
 - Elaborer un outil cartographique pédagogique pour restituer les résultats de la surveillance environnementale
 - Compléter le POI par une liste des moyens de nettoyage et de remise en état à mettre en œuvre en cas d'accident (arrêtés Seveso et entrepôts)



IV. Renforcer la culture du risque et la transparence

- Modernisation des outils de concertation et d'acculturation aux risques autour des sites industriels
- Publication systématique des résultats de contrôles de l'inspection des installations classées
- Déploiement d'un dispositif de « vigilance renforcée »



V. Renforcer les contrôles et se doter de moyens d'enquête adaptés

- Augmentation du nombre d'inspections annuel de 50% d'ici la fin du quinquennat
- Création d'un bureau d'enquête accidents

